Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_07-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 07**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 30 Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

DSP Inoxia : tarifs 2026-2027

Sébastien CHANCEREL explique que conformément au contrat de concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique Inoxia, les tarifs des prestations proposées par le concessionnaire doivent être validés par le Conseil communautaire, avant leur mise en application au 1er septembre. Ils sont revalorisés chaque année par application de la formule d'indexation inscrite à l'article 28 du contrat.

Pour l'année 2026-2027, le taux d'indexation s'élève à 9,55 %. Il était de 8,98 % pour l'année 2025-2026. Les tarifs ont donc été augmentés de 0,57 % à partir des tarifs votés en 2025-2026.

La grille tarifaire complète pour l'année 2026-2027 est présentée en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider les tarifs proposés pour l'année 2026-2027 ;
- ✓ de valider l'avenant n° 7 au contrat de concession, afin d'intégrer les nouveaux tarifs présentés ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL